

# DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/08-419-539 du 31/03/2008

## RECRUTEMENT PAR LISTE D'APTITUDE DES TECHNICIENS DE LABORATOIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2008

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements d'enseignement public du second degré

Affaire suivie par : Mme VINCENT - Tel : 04 42 91 72 44 - Fax : 04 42 91 70 06 - Mme PALOT - Tel : 04 42 91 72 37

Les conditions requises pour accéder au corps des techniciens de laboratoire classé en catégorie B sont fixées par décret n°2007-1275 du 27 août 2007 (JORF du 29.08.2007).

La présente circulaire a pour objet de vous donner les consignes pratiques relatives au dépôt des demandes d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à ce corps au titre de l'année 2008.

**Je vous demande de bien vouloir prendre toutes les dispositions pour que les présentes directives soient portées à la connaissance de l'ensemble des personnels remplissant les conditions requises.**

### **1 - CONDITIONS REQUISES POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :**

- Etre fonctionnaire de catégorie C du Ministère de l'Education Nationale et justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de 9 ans au moins de services publics.
- La priorité est accordée aux agents qui exercent déjà des fonctions afférentes au corps hiérarchiquement supérieur, ou qui révèlent dans leur manière actuelle de servir des aptitudes à exercer des fonctions de niveau plus élevé.
- **Il importe par ailleurs que les agents concernés soient informés que l'inscription sur la liste d'aptitude est de nature à impliquer une mobilité fonctionnelle.**

### **2 - PROCEDURE :**

- Pour les personnels candidats à l'inscription, vous devrez remplir les mentions portées dans le rapport d'aptitude professionnelle (dont modèle fourni en annexe 1) et demander aux agents concernés d'y apposer leur signature.
- Si plusieurs agents de votre établissement sont candidats, il vous appartiendra d'établir un ordre de priorité en renseignant le tableau fourni en annexe 2. Les agents qui ne figureront pas sur ce tableau seront réputés ne pas être candidats.
- Les rapports d'aptitude professionnelle renseignés par vos soins (annexe 1) et le tableau récapitulatif (annexe 2) devront être adressés directement au Rectorat – DIEPAT 3.03 – Bureau 426 pour le **22 avril 2008 impérativement** (éventuellement par télécopie au 04.42.91.70.06).

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*



**ANNEXE 1**

**RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES  
AU CORPS DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE  
ANNEE 2008**

Académie d'Aix-Marseille

NOM :

Prénom :

Spécialité :

Adresse professionnelle / Cachet de l'Etablissement :

Notation 2005 :

Notation 2007 :

Y a-t-il eu changement d'académie au cours des trois dernières années : OUI NON

Si oui, date d'entrée dans l'académie :

**Activités actuelles de l'agent :**

(préciser l'étendue de ses responsabilités, sa participation éventuelle à un jury de concours, les formations suivies ou assurées pour d'autres personnels...)

**Parcours professionnel de l'agent :**

(outre la valeur professionnelle de l'agent, les acquis de l'expérience professionnelle sont désormais pris en compte, c'est-à-dire la densité, la richesse du parcours antérieur et les acquis que ce parcours a permis de capitaliser)

**Contribution de l'agent à l'activité du service :**

(préciser le cas échéant le nombre d'agents encadrés, indiquer le nombre de classes suivies par l'agent et les niveaux d'enseignement auxquels l'agent participe...)

**Proposition motivée :**

Vu et pris connaissance le ..../...../ 2008

Nom, Qualité et signature du supérieur hiérarchique :

Signature de l'agent :

Cette fiche doit être adressée directement au Rectorat DIEPAT 3.03 pour le mardi 22 avril 2008 au plus tard par courrier ou télécopie (04 42 91 70 06).



Rectorat DIEPAT 3.03  
Affaire suivie par : Mme Noelle VINCENT  
Tel. : 04.42.91.72.44  
Fax : 04.42.91.70.06  
Mèl : noelle.vincent@ac-aix-marseille.fr



## ANNEXE 2

### PROPOSITIONS D'INSCRIPTION A LA LISTE D'APTITUDE AU CORPS DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE

AU TITRE DE L'ANNEE 2008

**Conditions à remplir :** Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude au corps de technicien de laboratoire, les adjoints techniques de laboratoire **comptant 9 ans** de services effectifs dans la fonction publique.

| NOM –PRENOM<br>AFFECTATION | DATE DE<br>NAISSANCE | SPECIALITE A « SCIENCES<br>DE LA VIE ET DE LA TERRE<br>ET BIOTECHNOLOGIE<br>(BIOCHIMIE ET<br>MICROBIOLOGIE) » | SPECIALITE B<br>« SCIENCES PHYSIQUES ET<br>CHIMIQUES » | AVIS DU CHEF<br>D'ETABLISSEMENT |                       |
|----------------------------|----------------------|---|--|---------------------------------|-----------------------|
|                            |                      |   |  | FAV. / DEF.                     | RANG DE<br>CLASSEMENT |
|                            |                      |   |  |                                 |                       |

Cachet de l'Etablissement

Fait à Aix-en-Provence, le .....  
Signature du supérieur hiérarchique

Cette fiche doit être renvoyée directement au Rectorat DIEPAT 3.03 pour le mardi 22 avril 2008 dernier délai par courrier ou télécopie (04 42 91 70 06).